

ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DE LA FILIÈRE CONSTRUCTION

FACE À LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19

Face aux enjeux de la crise sanitaire pour la filière Construction, la CERC Occitanie propose des notes de conjoncture flash, synthétisant les informations économiques de la filière connues à cette date. **Cette quatrième note s'intéresse à la reprise des chantiers et au point de vue de la maîtrise d'oeuvre.**

Situation actuelle de la filière

Selon l'**Office européen de statistiques**, le niveau de production du secteur de la construction a chuté de 12% dans l'Union Européenne au **mois de mars** comparé à février. D'après les premiers éléments, la **France** enregistrerait un **recul de la production de 40,2%**, l'Italie de -36,2%. Parmi les pays les plus touchés par la pandémie, l'Espagne enregistre une hausse de 2,5% et l'Allemagne de +1,8%.

En France et en région Occitanie, la **reprise de l'activité de la filière construction se confirme** même si cette dernière se fait encore en **mode dégradé**. Ce redémarrage se confronte à **un ensemble de difficultés** techniques, décisionnelles et économiques dont les principales sont les suivantes :

- ❑ **L'approvisionnement en EPI** et principalement les masques : la mise en service de la plateforme de La Poste a été effective le 11 mai soit le jour du déconfinement, les délais de livraison très longs : les commandes Cdiscount ne sont pas expédiées, les propositions sur certains sites d'approvisionnement ne correspondent pas aux normes en vigueur ;
- ❑ La **prise en compte des surcoûts** : en Occitanie, les fédérations se sont accordées sur la rédaction d'un projet de charte de bonnes pratiques à destination de la maîtrise d'ouvrage publique.
- ❑ La tenue des **délais de livraison** des chantiers du fait des conditions de productivité dégradée.
- ❑ Le déficit **de commandes** tant de la clientèle publique que privée pour les mois à venir est une préoccupation qui se renforce de la part des professionnels.

Contexte législatif



La loi prolongeant l'**Etat d'urgence sanitaire** au **10 juillet** a été promulguée. En revanche, l'ordonnance du 7 mai 2020 maintient le terme initial de la fin de période de suspension des délais, à savoir le 23 mai minuit.

Le décret n°2020-571 du 14 mai 2020 fixe au **18 mai 2020** la date **d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans** les communes dont le conseil municipal a été entièrement renouvelé dès le premier tour des élections municipales.

Le Conseil scientifique a transmis un avis favorable sur la tenue du **second tour des élections municipales** à fin juin mais recommande une série drastique de mesures sanitaires. Le gouvernement statuera sur la date dans els prochains jours.

L'ordonnance du 13 mai indique que les **mesures dérogatoires**, destinées à aider les entreprises, **prendront fin le 23 juin inclus pour les marchés privés** et le **23 juillet inclus pour les marchés publics**.

État des lieux de l'emploi

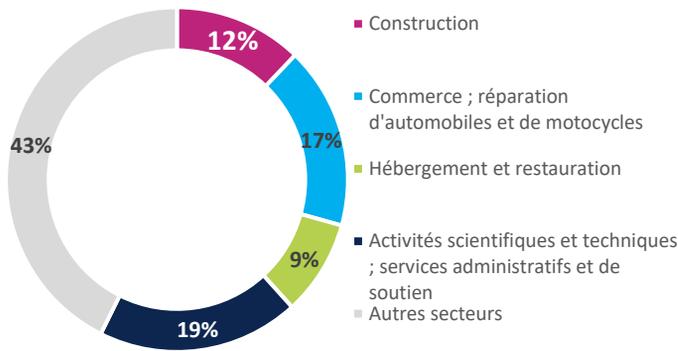


L'activité partielle

En Occitanie, **443 150 170 heures** ont été demandées en chômage partiel, au 15 mai.

Poids du secteur de la construction parmi les salariés faisant l'objet d'une demande d'activité partielle, en Occitanie

Source : DIRECCTE Occitanie



Nombre de salariés de la filière Construction concernés par les demandes d'activité partielle en Occitanie

Source : DIRECCTE Occitanie



NB : Les données correspondent au nombre cumulé de salariés concernés par une demande d'activité partielle. Ce chiffre est issu des Demandes d'Autorisations Préalables (DAP) déposées par les établissements.

L'activité partielle pour le secteur de la construction | Source : DIRECCTE Occitanie

	Autorisations			Indemnités depuis le 1 ^{er} mars		
	Nombre de salariés	Nombre d'heures	Nombre d'établissements	Nombre de salariés	Nombre d'heures	Nombre d'établissements
27/04/20	92 691	50 132 673	12 720	98 562	2 786 396	11 081
04/05/20	96 946	54 253 033	13 139	60 331	3 073 305	11 985

Au 04 mai 2020, dans le secteur de la Construction en Occitanie, 81% des salariés et 64% des établissements employeurs sont impactés par l'activité partielle. Au global, 5,6% des heures autorisées ont été indemnisées.

NB : Chiffres non définitifs, à date du 15 mai, toutes les demandes d'indemnisation pour le mois de mars n'ayant pas encore été déposées (les entreprises disposent d'un an pour déposer leur demande)

Evolution du dispositif : Le gouvernement travaille sur un projet de baisse de la prise en charge de l'activité partielle.

Appel aux dispositifs de soutiens publics



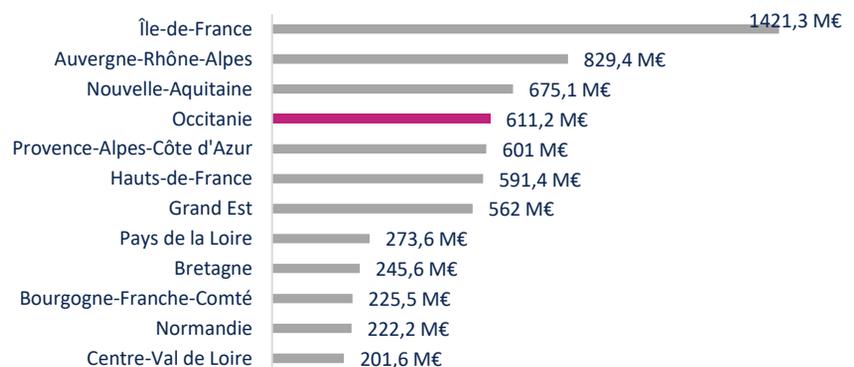
Prêts garantis par l'Etat

Au 7 mai, 65,8 milliards d'Euros ont été garantis dont 7 Mds pour le secteur de la construction.

En Occitanie, le montant prêté atteint le 5,2 Mds pour 40 805 bénéficiaires.

Le secteur de la construction, en région, compte 611,2 M€ pour 5 378 prêts.

Suivi des montants attribués par région pour le secteur de la construction



Source : Ministère de l'Économie

Appel aux dispositifs de soutiens publics (suite)



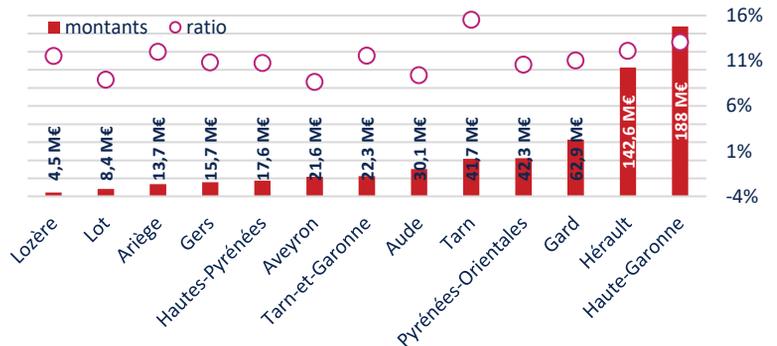
Prêts garantis par l'Etat (suite)

En Occitanie, le secteur de la construction est le 3^{ème} secteur d'activité en montant prêté derrière le commerce et l'industrie manufacturière et juste avant l'hébergement et la restauration. Le poids du secteur de la construction représente 12%.

Ce ratio varie dans les départements entre 9% et 16%.

Source : Ministère de l'Economie

Suivi des prêts par département et poids du secteur de la construction en Occitanie

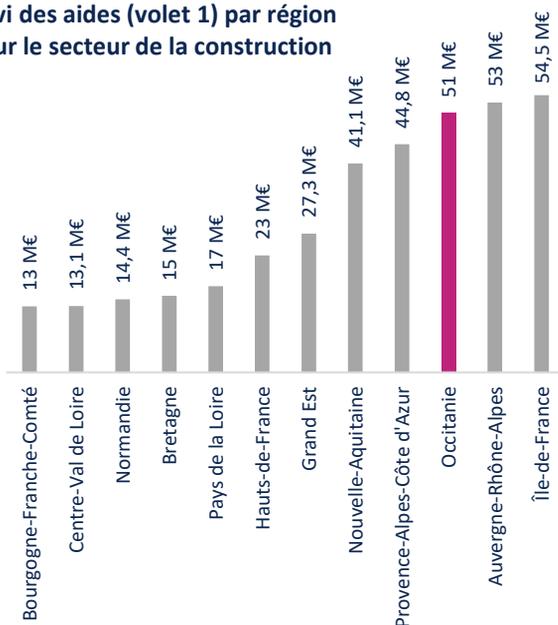


Fonds de solidarité

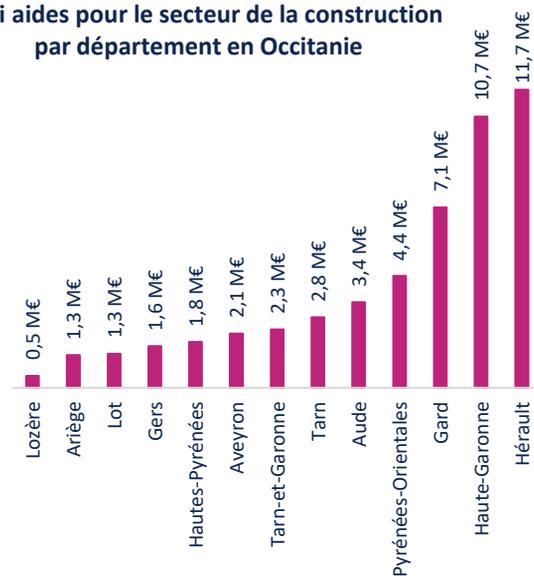
Créé par l'Etat et les Régions, le Fonds de solidarité est désormais doté de 7 milliards d'euros dont 500 millions d'euros apportés par les Régions. Dans le 1^{er} volet, instruit par l'Etat, 3,2 milliards d'euros ont été octroyés à 2 356 658 bénéficiaires.

En Occitanie, 255 176 bénéficiaires sont comptabilisés pour un montant de 339 millions d'euros. Le secteur de la construction, en région, compte 254 189 bénéficiaires pour un montant de 51 millions d'euros.

Suivi des aides (volet 1) par région pour le secteur de la construction



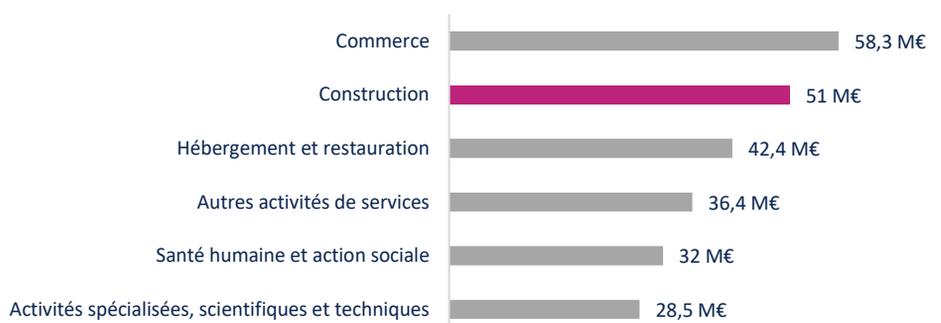
Suivi aides pour le secteur de la construction par département en Occitanie



Suivi des aides ventilés par secteur d'activité (NAF) en Occitanie

Ce top 6 représente 67% des montants accordés.

Le montant pour la région Occitanie s'élève à 339 M€, tous secteurs confondus.



Source : Ministère de l'Economie

Situation actuelle de la filière



Le Bâtiment

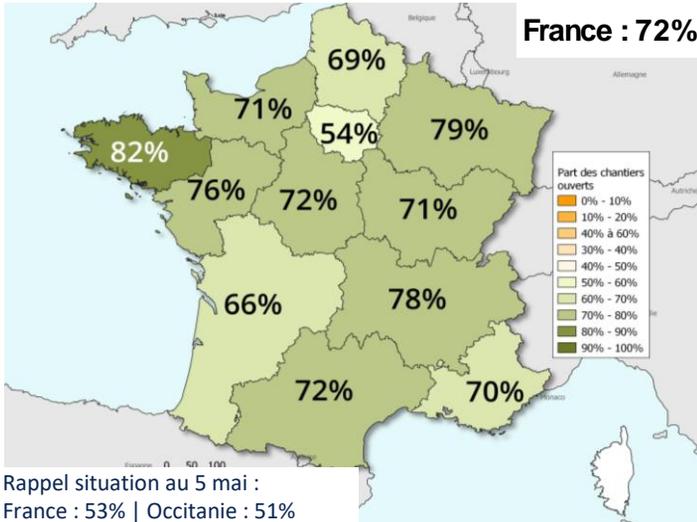
La CAPEB et la FFB ont sollicité le Réseau des CERC afin d'établir un suivi hebdomadaire du fonctionnement des chantiers du Bâtiment et de l'activité des salariés. L'enquête a été menée auprès de 1 416 entreprises du Bâtiment intervenant sur 12 278 chantiers.

Part des chantiers ouverts

Unité : % du nombre de chantiers

Situation au 14 mai

France : 72%



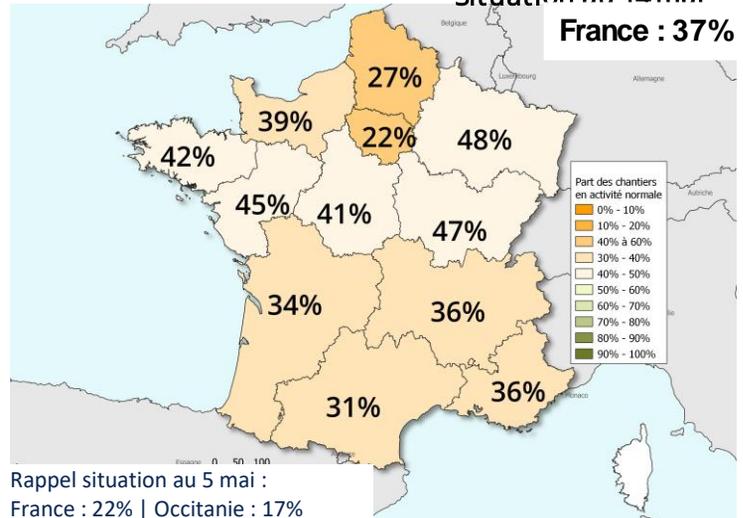
Rappel situation au 5 mai :
 France : 53% | Occitanie : 51%

Part des chantiers en activité normale

Unité : % du nombre de chantiers

Situation au 14 mai

France : 37%



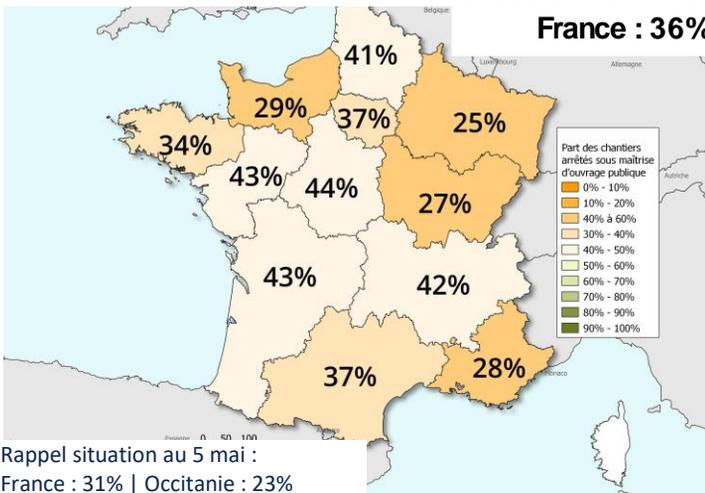
Rappel situation au 5 mai :
 France : 22% | Occitanie : 17%

Part des chantiers à l'arrêt sous maîtrise d'ouvrage publique

Unité : % du nombre de chantiers à l'arrêt

Situation au 14 mai

France : 36%



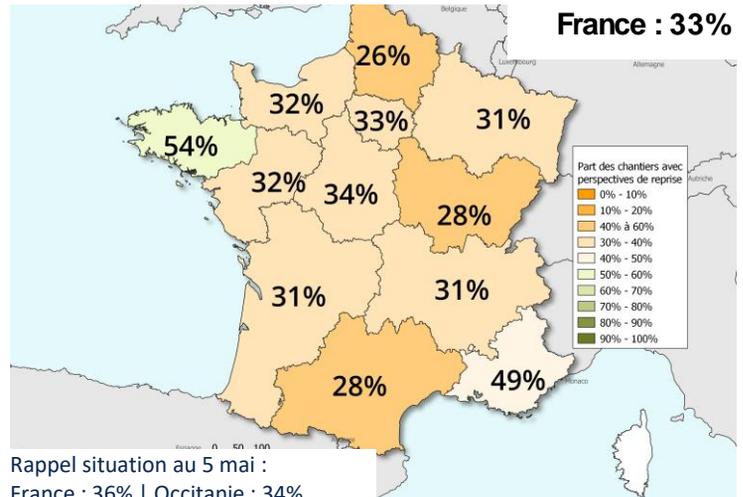
Rappel situation au 5 mai :
 France : 31% | Occitanie : 23%

Part des chantiers à l'arrêt avec perspectives de reprise

Unité : % du nombre de chantiers à l'arrêt

Situation au 14 mai

France : 33%



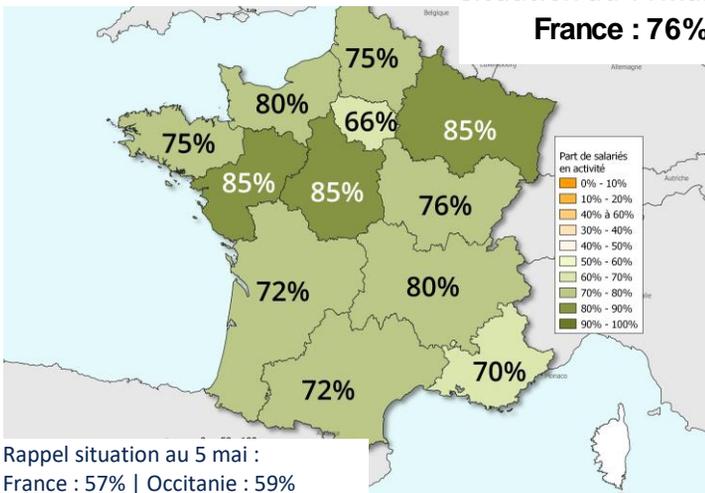
Rappel situation au 5 mai :
 France : 36% | Occitanie : 34%

Part de salariés et intérimaires en activité

Unité : % des ETP (salariés et intérim) avant la crise sanitaire

Situation au 14 mai

France : 76%



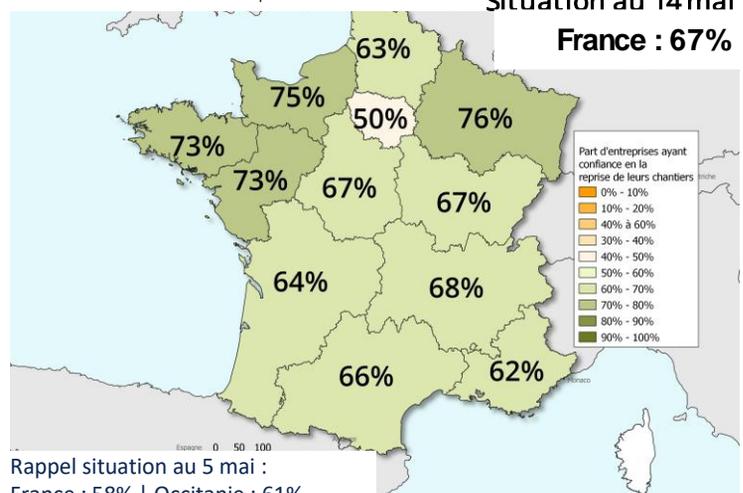
Rappel situation au 5 mai :
 France : 57% | Occitanie : 59%

Part d'entreprises ayant confiance en la reprise de leur activité

Unité : % d'entreprises

Situation au 14 mai

France : 67%



Rappel situation au 5 mai :
 France : 58% | Occitanie : 61%

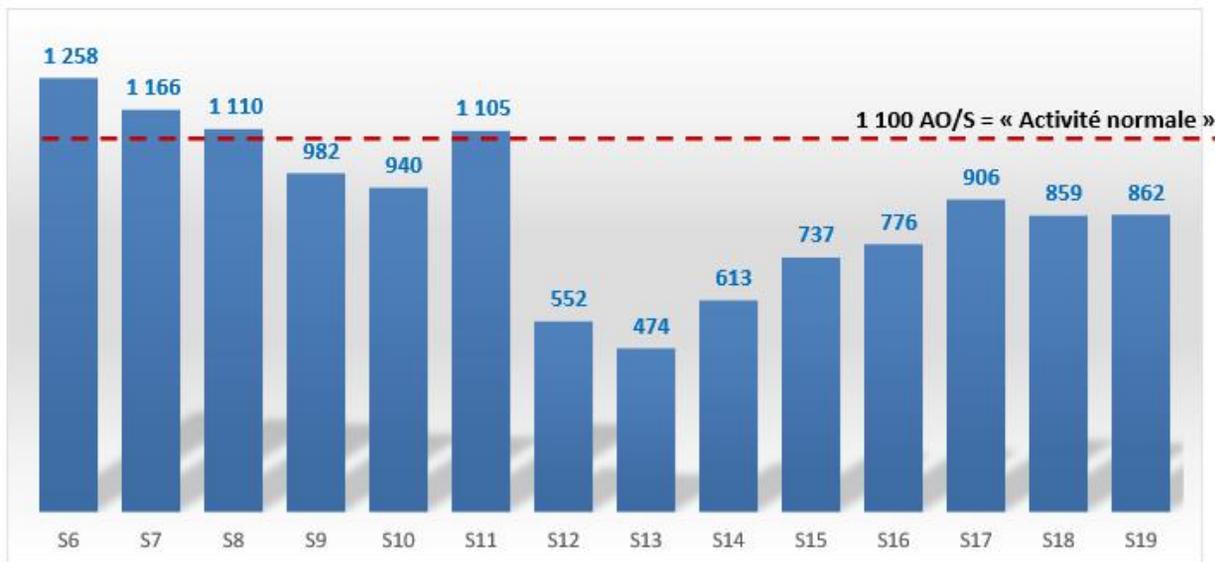
Situation actuelle de la filière



Les Travaux Publics

Vecteur Plus qui recense l'ensemble des marchés publiés a réalisé une analyse des appels d'offres segmentés par type d'acheteur et région d'exécution. Les publications analysées couvrent la période du 3 février au 9 mai 2020 et comparées à 2019.

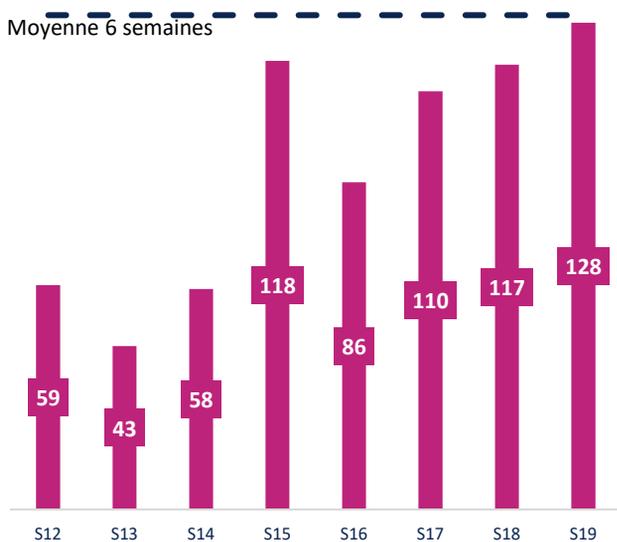
Publication des nouveaux appels d'offres concernant les Travaux Publics en France | Source : Vecteur Plus / FNTP



Une baisse a été constatée les semaines précédentes le confinement avec un choc sur les semaines 12 et 13, soit du 16 au 29 mars. Sur la période du confinement, le volume des annonces publiées représente environ 67% d'une activité normale. Le comportement des appels d'offres publiés peut être généralisé au secteur du BTP, avec une baisse sur la période S6 à S19 de 44% en 2020 par rapport 2019.

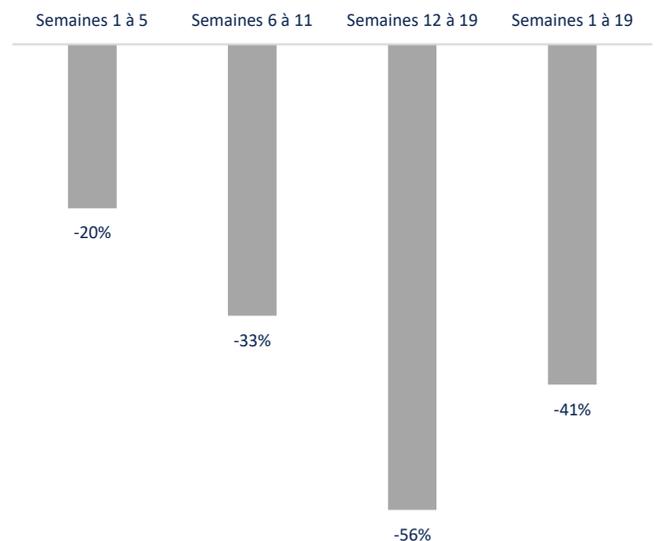
Zoom sur la région Occitanie : publication des nouveaux appels d'offres en 2020 concernant les Travaux Publics

Source : Vecteur Plus / FNTP



Zoom sur la région Occitanie : comparaison des évolutions entre 2019 et 2020

Source : Vecteur Plus / FNTP



La moyenne calculée sur 6 semaines d'activité normale correspond à 130 appels d'offres par semaine. Selon Vecteur Plus, la semaine de Pâques (s16) perd environ 15% des appels d'offres par rapport aux semaines précédentes. Les semaines 18 et 19 comptent un jour férié chacune.

En comparant la période des semaines 6-11 à 12-19, les communes et EPCI enregistrent un net recul dans la publication de nouveaux marchés de Travaux Publics.



L'Industrie des carrières et des matériaux

Les fédérations régionales de l'Unicem mènent une enquête du suivi d'activité auprès de leurs adhérents. Les résultats ci-dessous sont ceux récoltés durant la semaine 19 (du 4 au 10 mai 2020). 344 entreprises ont répondu, soit 1 658 sites.

Part des sites ouverts



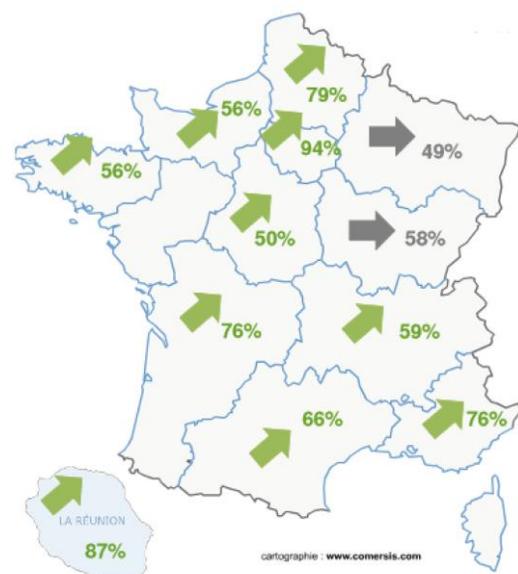
Niveau d'activité tous secteurs



Niveau d'activité de la semaine 19 par rapport à la semaine 18



Perspectives d'activité pour les semaines 20 et 21



Obstacles à la reprise de l'activité





L'ingénierie dans la construction

Les différentes activités de la maîtrise d'œuvre ont été fortement impactées par les arrêts de chantier, mais aussi par le report de décisions courantes ou stratégiques sur des phases d'études. La mise en place du télétravail, déjà majoritairement utilisé en mode « normal », n'a pas été un réel frein mais cette méthode de travail est plus souple sur la partie conception.

La majorité des entreprises a assuré une continuité des prestations intellectuelles (conseils, assistance, études de conception ou d'exécution, Visa ...).

Le redémarrage a été plus rapide sur des chantiers de taille restreinte en raison du peu de coactivité. La reprise des chantiers avec de nombreux interfaces a été plus complexe à la mise en œuvre des mesures sanitaires mais une fois cette difficulté passée, les chantiers ont pu reprendre en toute sécurité.

Le point positif de cette période a été le respect des échéances de paiements de la part de la majorité des maîtres d'ouvrages publics et privés. C'est à souligner et permet aux structures de toutes tailles de la filière ingénierie, fragilisées par cette crise, si ce n'est de le gommer, d'en limiter l'impact économique.

L'A.I.Oc (Association Ingénierie de l'Occitanie) est pleinement engagée auprès de tous les acteurs de la filière construction dans l'effort collectif pour une reprise efficiente de l'activité et attire l'attention sur certaines préoccupations :

- La baisse drastique des appels d'offres privés et publics entraînera à coup sûr un « trou d'air » qui impactera non seulement les ingénieries mais aussi l'ensemble de la chaîne de la construction (entreprises, industriels, filière d'approvisionnement ...).
- Le manque de marchés entraînera une concurrence importante entre les entreprises et impactera les prix. Le risque du non-respect du principe de mieux-disant peut durablement impacter la qualité et la pluralité de la filière pour laquelle les trésoreries des entreprises sont déjà fortement éprouvées.
- Malgré la volonté des maîtres d'ouvrages, certaines opérations en études ou en chantiers restent en état de replanification de projet et ne passent pas en production.
- La prise en compte des surcoûts dans la prestation intellectuelle : l'organisation, les dispositions techniques et administratives, l'achat de matériels,... propre à leur activité, mais aussi :

* l'accompagnement des différents acteurs et parties prenantes avec un renforcement du management de projet.

Comment valoriser ces nouvelles missions transitoires ?

* la perte de productivité en phase chantier, comme en phase de conception qui induira des allongements de délais des opérations.

La fédération se propose de fédérer l'action des ingénieries auprès des donneurs d'ordre pour un partage juste et équitable des coûts.



La construction de maison individuelle

La crise sanitaire a fortement ralenti l'activité de la construction de maison individuelle entraînant des retards de chantiers et des difficultés d'approvisionnement en matériel (usines fermées et/ou matériel provenant de pays voisins). L'impact se retrouvera sur les durées de mises en chantiers et non sur les volumes. En effet, la production actuelle se fait sur les ventes de fin d'année 2019.

Compte tenu des reports de délais tant sur l'instruction des permis, les autorisations d'urbanisme, un trou d'air est estimé à 3 mois. La reprise des ventes ne se fera pas avant septembre, octobre 2020. De ce fait, une baisse d'activité très sensible est attendue pour 2021 et notamment pour des zones éloignées des grandes villes.

À ces difficultés s'ajoute une concurrence déloyale de la part d'entreprises frontalières et de faux constructeurs peu scrupuleux.

Sur l'arc méditerranéen, la profession est d'autant plus pessimiste concernant la reprise d'activité et la situation des salariés et des investisseurs du secteur car ces territoires sont essentiellement tournés vers l'agriculture et le tourisme.

La LCA-FFB (Constructeurs et Aménageurs de la Fédération Française du Bâtiment) propose les actions suivantes afin de faciliter cette reprise :

- poursuivre des chantiers durant la période estivale afin de combler le retard accumulé, sans pause dans les zones touristiques par exemple;
- accélérer et de simplifier les autorisations d'urbanisme;
- redéployer le dispositif du prêt à taux zéro en confirmant son maintien sur les zones B et C;
- réfléchir à un TVA à taux réduit favorisant les primo-accédants et/ou la signature de contrat avec un constructeur de maison individuelle;
- constituer un fonds régional destiné à couvrir une quote-part des surcoûts liés à la mise en place des mesures sanitaires.

Sources utilisées dans cette note de conjoncture :

- Enquêtes GIE Réseau des CERC, UNICEM Occitanie
- Echanges avec les représentants régionaux des organisations professionnelles (A.I.Oc, CAPEB, FFB, FRTP, Fédé SCOP BTP, LCA-FFB, UNICEM).
- DIRECCTE Occitanie, Vecteur Plus, Ministère de l'Économie